



# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil du 22 Mai 2018

### 18h45

Date de convocation :  
15 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-deux mai à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire.

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Étaient présents** : Jean AMOUROUX - Françoise BARENNE - Rosa BELTRAN - Jean BEUVE - Michel CLEMENT - Carole CLUZAN - Cédric FOURCADE - Marie-Catherine KRASKER - Paul MILHE-POUTINGON - Annie MADELAINE - François MINET - Florence MUNOZ - Hervé PARRA - Stéphanie PLANES.

Le quorum est atteint

Absent : Marc DI BATTISTA

Secrétaire de Séance : Monsieur Hervé PARRA a été nommé secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR - séance 04/2018

#### Délibérations :

- 201804-016 : Délibération pour attribution des subventions communales aux associations
- 201804-017 : Délibération pour nomination des rues au Lotissement « Chemin des Vignes »
- 201804-018 : Délibération pour nomination des chemins piétonniers

### REUNION DE CONSEIL

DELIBERATION N° 201804-016

**OBJET** : Délibération pour attribution des subventions communales aux associations

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que, lors du vote du budget primitif 2018, il a été voté une somme de 9100.00 € sur le compte budgétaire 6574 - subventions aux associations.

Il convient donc, au vu des demandes qui ont été déposées en mairie, d'attribuer les subventions annuelles.

Il précise, que pour chaque demande, les comptes de résultat et les budgets primitifs de chaque association ont été fournis.

ASSOCIATIONS	Demande	Vote	Manifestations	Observations
ACCA CHASSE	450.00 €	400.00 €	Accroissement gibiers	Unanimité
AMIS DU PLA DEL REY	-	0.00 €	Projet du site en cours	Unanimité
CATALANE DON DU SANG		100.00 €	Amélioration accueil	Unanimité
CHORALE	500.00 €	500.00 €	Village en fêtes	Unanimité
CINEMAGINAIRE	300.00 €	300.00 €	Séances mensuelles	Unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE	-	1 000.00 €	Projets pédagogiques	Unanimité
FOYER RURAL	4 500.00 €	4 500.00 €	Fête des sorcières	Unanimité
FOYER RURAL	-	600.00 €	Frais sécurité	Unanimité
MLJ	968.30 €	968.30 €	Cotisation annuelle	Unanimité
PETANQUE	500.00 €	500.00 €	Org. Quilles Catalanes	Unanimité
RESTO DU COEUR	-	150.00 €	Aides	13 voix pour
COLLEGE JEAN AMADE	50.00 €	50.00 €	Subvention voyage	Unanimité
	<b>TOTAL</b>	<b>9 068.30 €</b>		

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution des subventions communales comme détaillée ci-dessus,
- Décide que la subvention attribuée au Foyer Rural sera versée en deux fractions égales, pour la part « Fête des Sorcières »
- Charge Monsieur Le Maire d'informer les associations de ces décisions,
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

**DELIBERATION N° 201804-017**

**OBJET : Délibération pour nomination des rues du lotissement  
« Le chemin des Vignes »**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil, que le lotissement « Le Chemin des vignes » est toujours en phase de travaux VRD.

Afin de prévoir la délivrance des arrêtés d'autorisation de construire, il convient que les rues soient nommées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des nouvelles voies qui desservent le lotissement « Le chemin des vignes »,

Considérant la dénomination de ce lotissement,

Considérant que les propositions faites correspondent à l'intérêt et à l'orientation agricole spécifique de la commune, à savoir la viticulture,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres de l'assemblée :

- Adopte la dénomination « Rue de Syrah » pour la voie la plus au nord du terrain,
- Adopte la dénomination « Rue du Muscat » pour la voie sud du terrain,
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste du cadastre.

**DELIBERATION N° 201804-018**

**OBJET : Délibération pour nomination de chemins piétonniers**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil, que le lotissement « l'Uzerda » a fait l'objet d'une rétrocession des voies dans le domaine public communal en mars 2018, conformément à la délibération en date du 14 novembre 2017, référencée D2-S10-2017.

Pour y faire suite, il s'avère que le petit sentier piétonnier qui longe le lotissement de l'Uzerda, n'a pas fait l'objet d'une dénomination.

Parmi les propositions émises, il est retenu, « Le sentier des oiseaux »

De même, le passage situé le long du Lotissement « Le Bosquet » qui relie les Terrains du Bois Pous à l'Avenue de Perpignan, n'a jamais fait l'objet d'une dénomination. Il convient également de le dénommer.

Après débat, la proposition de « Passage des Colombes » a été retenue.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée :

- Adopte la dénomination « Sentier des Oiseaux » et « Passage des colombes » pour ses deux sentiers,
- Charge Monsieur Le Maire de faire poser des panneaux nominatif de ses passages,
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux riverains concernés, aux services de la Poste et du cadastre.